

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 55/2025

Objet : Fourniture de carburants en station, bornes de recharges IRVE, et services associés par cartes accréditives

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°7/2020 du conseil municipal du 2 juin 2020 visée en Préfecture le 5 juin 2020, portant délégations données au Maire par le Conseil Municipal, m'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la procédure de mise en concurrence, lancée le 10 février 2025, pour passer un marché à procédure adaptée Fourniture de carburants en station, bornes de recharges IRVE, et services associés par cartes accréditives

Considérant que la proposition faite par la Sté TOTAL MARKETING France domiciliée 562 avenue du Parc de l'Ile – 92029 Nanterre, est satisfaisante,

D E C I D E

Article 1er : De passer avec la Société TOTAL MARKETING FRANCE, domiciliée 562 Avenue du Parc de l'Ile à 92029 NANTERRE, un marché à procédure adaptée, Fourniture de carburants en station, bornes de recharges IRVE, et services associés par cartes accréditives, d'un montant maximum annuel de 50 000 € HT soit 200 000 €HT sur la durée globale du marché à compter du 1^{er} avril 2025

Le marché est reconductible 3 fois par période d'un an, sauf dénonciation du pouvoir adjudicateur 3 mois avant chaque échéance

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus au budget de la ville de Fleury-Mérogis.

Article 3 : Un exemplaire de cette décision sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
 - Monsieur le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
 - La Société TOTAL MARKETING FRANCE
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fleury-Mérogis,
Le 22/07/2025



Pour le Maire et par délégation
Le 3^{ème} adjoint au Maire
Ruddy Sitcham

Sitcham